

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/03/2026 - 3390 - 2023 B 04956 - 978 774 768 - A.S

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SAS A.S. 1 B RUE DU CHEMIN VERT 95690 MONTLIGNON France		1 B RUE DU CHEMIN VERT 95680 MONTLIGNON	
SIRET 97877476800011			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Entretien et réparation de véhicule	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	-------------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	4 249
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
	Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Copie certifiée conforme à l'original Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 04092025 Lieu : MONTLIGNON Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M Zubair MOHAMMAD

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2025)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e			
					f			
					g			
					h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j			
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement 5		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 6		
			Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8		
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONTS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.S</u>					Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise <u>1 B RUE DU CHEMIN VERT 95680 MONTLIGNON</u>									
SIREN <u>9 7 8 7 7 4 7 6 8</u>									
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>					Durée de l'exercice précédent* <u>0 5</u>				
					Exercice N clos le <u>3 1 1 2 12 10 12 14</u>				
					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	77 700	012			77 700	
		Autres *	014	800	016			800	
	Immobilisations corporelles *		028	23 600	030			23 600	
	Immobilisations financières * (1)		040	4 556	042			4 556	
	Total I (5)		044	106 656	048			106 656	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
		Marchandises *		060	34 028	062		34 028	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	22 199	070		22 199	
		Autres* (3)		072	68	074		68	
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	1 048	086		1 048		
	Charges constatées d'avance*		092		094				
Total II		096	57 343	098		57 343			
Total général (I + II)					110	163 999	112	163 999	
PASSIF					Exercice N NET I				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				3 000		
	Écarts de réévaluation		124						
	Réserve légale		126						
	Réserves réglementées*		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)		132						
	Report à nouveau		134				3 005		
	Résultat de l'exercice		136				(4 249)		
	Subventions d'investissement		137						
	Provisions réglementées		140						
	Total I		142				1 755		
Provisions pour risques et charges		Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				70 115		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				50 975		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) <u>169</u> 8 534)		172				28 901		
	Comptes courants d'associés		173				12 253		
	Autres dettes		175						
	Produits constatés d'avance		174						
	Total III		176				162 244		
Total général (I + II + III)					180		163 999		
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	106 656	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS A. S		Néant ☐	
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210
	Production vendue	Biens	215		214
		Services*	217		218
	dont export et livraisons intracommunautaires				214 678
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			
	Production immobilisée*			222	
	Subventions d'exploitation reçues			224	
Autres produits			226		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				230	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				232
	Variation de stock (marchandises)*				234
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				236
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				238
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			240
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			242
	Rémunérations du personnel*				243
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				244
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, I-2°, al. 3 du CGI)			245
	Dotations aux provisions				250
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	255		252
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		254
	Total des charges d'exploitation (II)				256
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				262	
				215 379	
Produits financiers (III)				264	
Charges financières (V)				266	
Produits exceptionnels (IV)				268	
Charges exceptionnelles (VI)				269	
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				300	
dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				306	
Impôts sur les bénéfices* (VII)				310	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				314	
B — RÉSULTAT FISCAL				4 249	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987	
			JEI (44 sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art. 44 quinquies A	181	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Créance report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655	
	Dont divers		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	648	
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352
	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				372	

Désignation de l'entreprise : SAS A.S

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	77 700	404		406	77 700	
	Autres	410		412	800	414		416	800	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	1 300	464		466	1 300	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	22 300	474		476	22 300	
Immobilisations financières		480		482	4 556	484		486	4 556	
TOTAL		490		492	106 656	494		496	106 656	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
-----	---------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①		②		③		④		Court terme * ⑤	Long terme						
										19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧				
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾					579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL									596		585		597		599	

Désignation de l'entreprise : SAS A.S					Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683			
Autres immob. incorporelles	700		705			
Terrains	710		715			
Constructions	720		725			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			
Matériel de transport	750		755			
Autres immobilisations corporelles	760		765			
TOTAL	770		775			
				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
				2		
				3		
				4		
				5		
				6		
				7		
				Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982				
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter			
Déficits imputés		983				
Déficits reportables		984				
Déficits de l'exercice		860	4 249			
Total des déficits restant à reporter		870	4 249			
III DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *					380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326	
N° du centre de gestion agréé					388	
Montant de la TVA collectée					374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SAS A.S		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	4	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	214 678	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
	TOTAL I	106	214 678
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	34 028	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 2	144	34 028
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	121	147 884	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	14 807	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	34 597	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
	TOTAL 3	152	197 289
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	51 417
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	51 417	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	214 678	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	4	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	01012024
	160	au	31122024
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 9 7 8 7 7 4 7 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.S.

ADRESSE (voie) 1 B RUE DU CHEMIN VERT

CODE POSTAL 95680 VILLE MONTLIGNON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	3	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille MOHAMMAD Prénom(s) ZUBAIR

Nom d'usage % de détention 45 Nb de parts ou actions 135

Naissance : Date 21071985 N° Département 99 Commune PAKISTAN Pays

Adresse : N° 18 Voie AVENUE ALSACE LORRAINE

Code Postal 93130 Commune NOISY-LE-SEC Pays FR

Titre (2) M Nom de famille SALEEM Prénom(s) HAMMAD

Nom d'usage % de détention 45 Nb de parts ou actions 135

Naissance : Date 02031990 N° Département 99 Commune PAKISTAN Pays

Adresse : N° 4A B Voie RUE ADELAIDE DUFRENOY

Code Postal 93270 Commune SEVRAN Pays FR

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise SAS A.S

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom de famille	ATIQUÉ	Prénom(s)	OWAIS
Nom d'usage		% de détention	10	Nb de parts ou actions	30
Naissance :	Date	05061994	N° Département	99	Commune
		PAKISTAN	Pays		
Adresse :	N°	20	Voie	AVENUE ALSACE LORRAINE	
	Code Postal	93130	Commune	NOISY-LE-SEC	Pays
				FR	
Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays
Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date		N° Département		Commune
					Pays
Adresse :	N°		Voie		
	Code Postal		Commune		Pays

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 9 7 8 7 7 4 7 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A.S

ADRESSE (voie)

1 B RUE DU CHEMIN VERT

CODE POSTAL

95680

VILLE

MONTLIGNON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

A.S
Société par Actions Simplifiée au Capital de 3 000 €
Siège social : 1 B, Rue du Chemin Vert
: 95680 MONTLIGNON
R.C.S. PONTOISE 978 774 768 (2023B04956)

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Du 09 Février 2026

EXERCICE 2024

L'an deux mille Vingt-six, le 09 Février à 09 heures, les Associés de A.S, société par actions simplifiée au capital de **3 000 €**, divisé en **300 actions de 10 €** chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents : -

- Mr MOHAMMAD Zubair , Président Associé, titulaire de	135 Actions
- Mr SALEEM Hammad , Associé, titulaire de	<u>135 Actions</u>
- Mr ATIQUE Owais , Associé, titulaire de	<u>030 Actions</u>
TOTAL.....	<u>300 Actions</u>

Soit la totalité des parts sociales composant le capital social

L'Assemblée est présidée par **Mr MOHAMMAD Zubair**, Président, qui
Constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence l'Assemblée est régulièrement
Constituée et peut valablement délibérer tant sur les décisions ordinaires que sur les décisions extraordinaires.

Monsieur Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Les copies de lettres de convocation,
- Les rapports du gérant sur les comptes de l'exercice et sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 6 Juillet 1966,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 Décembre 2024**.
- Le texte est résolutions soumises à l'approbation d l'assemblée,
- Un exemplaire des Statuts
- Le registre des Procès-Verbaux d'Assemblée Générales et toutes autres pièces exigées par la loi.

Il faut en outre observer que tous les documents qui en applications de l'article 36 du décret
Du 23 Mars 1967 doivent être communiqués à l'assemblée ont été adressé quinze jours avant l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, il rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions ordinaires :

- Rapport de gestion du Gérant sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos au **31 Décembre 2024**.
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article 50 d la loi du 24 Juillet 1999,
- Approbation desdits comptes et quitus au Gérant,
- Affectation du résultat,

Décision extraordinaire :

Décision à prendre en exécution de l'article 68 de la loi du 24 Juillet 1966,

Décision ordinaire

Pouvoirs pour les formalités légales.

Puis, lecture est donnée du rapport du Gérant.

Enfin, Monsieur Le Président déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur Le Président met successivement

Aux voix les résolutions suivantes qui sont toutes successivement adoptées à l'unanimité.

DECISIONS ORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant, approuve
Ce rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le **31 Décembre 2024** tels qu'ils ont été présentés et
donne quitus au Gérant pour sa gestion au cours dudit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à
l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, prend acte, conformément aux conclusions de rapport, qu'aucune
convention relevant dudit article n'a été traitée ou exécutée au cours de l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve l'affectation du résultat proposée par le Gérant et décide, en conséquence, que
le **déficit** de l'exercice s'élevant à **4 249 €** sera reporté à la réserve légale et au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution précédemment.

DECISION ORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou une copie certifiée conforme
du présent Procès – Verbal pour accomplir toutes les Formalités requises.

XXX

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 Heures.

De tout ce qui précède, il a été le présent Procès – Verbale qui, après lecture a été signé par le Gérant.

LE PRESIDENT



A.S
Société par Actions Simplifiée au Capital de 3 000 €
Siège social : 1 B, Rue du Chemin Vert
: 95680 MONTLIGNON
R.C.S. PONTOISE 978 774 768 (2023B04956)

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Du 09 Février 2026

EXERCICE 2024

Chers Associés,

Je vous ai réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de ma gestion au cours de l'exercice clos au **31 Décembre 2024**.

1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE

En l'an **2024**, nous avons trop souffert du contexte économique peu favorable qu'accentué la concurrence de plus en plus vive.

Dans ces conditions, nous avons plutôt orienté nos efforts vers une amélioration de la qualité de nos services auprès de la clientèle existante.

2 - PRESENTATION DES COMPTES

Durant l'exercice, les produits d'exploitation se sont élevés à **214 678 €**, les charges d'exploitation à **215 379 €**, en donnant un résultat d'exploitation **déficit de 4 249 €**.

Après prise en compte des produits et charges, financiers et exceptionnels, les comptes de l'exercice se soldent par un **déficit de 4 249 €**.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT

Je vous propose d'affecter le **déficit** à la réserve légale, prévus dans les statuts article 28 soit un montant de **4 249 €** et le solde négatif devra être porté au compte.

Au compte report à nouveau pour un montant de – **4 249€**.

Il vous appartiendra en outre de vous prononcer :

Sur le quitus à me donner pour ma gestion au cours de l'exercice écoulé.

4 - PERSPECTIVES D'AVENIR

Durant l'exercice **2025**, notre société continuera d'assurer la même activité en offrant à la clientèle un service de plus en plus efficace afin de mieux la satisfaire.

XXX

Je vous remercie du vote favorable que vous voudrez bien accorder aux résolutions qui sont soumises.

LE PRESIDENT



A.S
Société par Actions Simplifiée au Capital de 3 000 €
Siège social : 1 B, Rue du Chemin Vert
: 95680 MONTLIGNON
R.C.S. PONTOISE 978 774 768 (2023B04956)

**RESOLUTION D'AFFECTATION PROPOSE ET VOTEE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

Du 09 Février 2026

EXERCICE 2024

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat proposé par le Gérant et décide, en conséquence, que le **déficit** s'élevant à **4 249 €** sera reporté à la réserve légale et en report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution.

LE PRESIDENT



A.S
Société par Actions Simplifiée au Capital de 3 000 €
Siège social : 1 B, Rue du Chemin Vert
: 95680 MONTLIGNON
R.C.S. PONTOISE 978 774 768 (2023B04956)

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

Du 09 Février 2026

EXERCICE 2024

Convention conclues au cours de l'exercice :

NEANT

XXX

Je sou mets le présent rapport à votre approbation.

LE PRESIDENT

